

12^{ème}

La Compagnie aura la faculté d'aliéner tous ses droits et privilèges ainsi que ses obligations résultant du présent Règlement ou de tout contrat qui en découle, aux conditions qu'elle jugera à propos, mais l'acquéreur sera en tout point soumis à tout droit, privilège ou obligation de la même façon que si la Compagnie n'en avait fait l'aliénation.

13^{ème}

Dans ce contrat ou Règlement le mot Compagnie veut dire La Inter-Provinciale Power Company

14

Et le présent Règlement a brisé tous Règlements antérieurs en rapport avec les présentes et entrera en vigueur dans les quinze jours de sa promulgation.

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Montréal

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle
bâtiment des sciences le 3 Janvier 1928 à 9 heures de l'avant-midi conformément
aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à la quelle session
sont présents M^r Lucien Brassard Maire et M^r le Conseiller Leopold Genet
Après avoir eu égard à l'absence de quorum ayant été constaté.

Il est proposé par M^r Lucien Brassard

Seconde par M^r Leopold Genet

Que la séance soit ajournée au mercredi le 11 courant

Lucien Brassard Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de
Québec
District de
Montréal

Avis public par les présentes donné par
J.B. Bedilotte président de l'inspection municipale du
Canton Joly de Janvier 1928 nous informe à cette
charge par résolution du conseil en date du
5 décembre 1927 que la mise en nomination
pour la place de conseiller en remplacement de
M^r Arthur Francaux Henri Valiquette Hilaire
Labelle aura lieu le mercredi le 11 Janvier 1928
entre dix heures à midi à la place publique
du village de Labelle. Et que si à l'expiration
du délai fut pour la mise en nomination
des candidats il y a plus que le nombre voulu
de candidats (s'il y a plus que le nombre voulu
de candidats actifs) à élire pour les dites
charges, il est donné que la rotation se fasse
le lundi le 16 Janvier de huit heures du

matin à six heures du soir à la salle publique
du village de Labelle.

J'ai nommé par commission ^{Eugene} ~~Adrien~~ Cédilotte
Secrétaire d'Élection

Donné à Labelle ce 1^{er} Janvier 1928

J. Cédilotte
Président d'Élection

Municipalité du Canton Joly

Je soussigné Adrien Cédilotte Secrétaire Trésorier de la susdite Municipalité certifie
sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut écrit en en
affichant une copie à chacun des endroits susénumérés
Nam la façade de l'Église Paroissiale de Labelle et d'autre sur la façade de la salle
publique le 31 Décembre 1927 entre 3 et 4 heures de l'après midi et en le lisant
à l'issue du service Divin le 1^{er} Janvier 1928 étant le Dimanche suivant
ou cet avis a été comme susdit

En foi de quoi Je donne ce certificat ce 2 Janvier 1928

A. Cédilotte
Sec. Trésorier

A. Cédilotte
Président d'Élection

Je soussigné Eugene Cédilotte ayant été dûment nommé par
Commission secrétaire de la présente Élection Jure solennellement
que Je remplirai les devoirs de ma charge et ce au mieux de mon
Jugement et de ma capacité

Ainsi que Dieu me verra en aide

Assommenté devant moi à Labelle

ce 11 Janvier 1928

J. Cédilotte
Sec. Trésorier

Eugene Cédilotte
Secrétaire d'Élection

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Une assemblée des électeurs de la Municipalité du Canton Joly tenue
dans la salle ordinaire des séances le 11 Janvier 1928 à dix heures de l'aurore
conformément aux dispositions du Code Municipal de la
Province de Québec et à l'avis public préalablement donné à cet égard
par J. Hédilotte Président d'office de l'élection du 11 Janvier 1928
dûment publié en la dite Municipalité tel qu'il appert au certificat
de cet avis convenable annexé au procès verbal du dit Conseil
sous la présidence de J. Hédilotte Sec. Trésorier Président d'office
de l'élection Municipal de Janvier 1928.

Advenant l'heure de dix heures du matin le Président de l'élection
dit d'avis donné pour la présente election declare l'assemblée
ouverte et requiert Messieurs les électeurs présents de proposer les
personnes qu'il veulent choisir comme Conseillers

Et les propositions suivantes ont été faites

Proposi par M. Julien Brousseau

Seconde par Théophile Charand

Que M^r Hilaire Labelle Henri Paliquette Arthur Francaeur Jans

trois cultivateurs du Canton Joly soient mis en nomination pour la
charge de Conseillers du Canton Joly

J. Hédilotte
Président de l'élection

Henri Paliquette
Eugène Hédilotte

Advenant l'heure de midi le Président declare l'assemblée close
Ont été mis en nomination M^r Henri Paliquette Hilaire Labelle
Arthur Francaeur que je declare élus par acclamation
Je declare élus par acclamation Henri Paliquette Hilaire Labelle Arthur
Francaeur élus par acclamation

Eugène Hédilotte
Sec de l'élection

J. Hédilotte
Président de l'élection

Municipalité du Canton Jolys

Canada

Province de Québec

District de Montcalm

Une session générale du Conseil Municipal du Canton Jolys comme suite de
l'ajournement du 3 Janvier dernier tenue à la suite ordinaire des séances le
11 Janvier 1925 à 9 heures du matin conformément aux dispositions du Code

Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r
Julien Brassard Maire et M^{rs} M^{rs} les Conseillers Arthur Frasseur Arthur
Labelle Hilaire Labelle Leopold Genet Henri Puliquett Formant quorum
sous la présidence de M^r Julien Brassard Maire

Il est ordonné et statué que le conseil statue et ordonne par résolution comme suit
Premier par M^r le Conseiller Henri Puliquett

Second par M^r Arthur Frasseur

Que les minutes du 5 Décembre dernier soient acceptées et signées

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labelle

Second par M^r Arthur Labelle

Que le compte présenté par Amos Carsson soit accepté pour l'exercice

N 37

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Hilaire Labelle

Second par M^r Arthur Labelle

Que le Secrétaire soit autorisé d'acheter des nouveaux livres de comptabilité

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet

Second par M^r Hilaire Labelle

Que la séance soit levée

Julien Brassard Maire adoptée

H. Labelle
Sec. Trésorier

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

Nous soussignés Hilaire Labelle Arthur Frenaud Henri Taliquette
ayant été dûment élus Conseillers Municipaux pour la Municipalité
du Canton Joly Jurons sur les Saintes Évangiles Chacun pour
soi-même que nous accomplirons bien et fidèlement les devoirs
de notre charge et ceux au meilleur de notre jugement et notre
Capacité Nos signés Hilaire Labelle
Arthus Frenaud Henri Taliquette
Assurément devant nous à Labelle Arthur Frenaud
le 6 Février 1928

H. Labelle
Sec. Mairie

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle
ordinaire des séances de le Février 1928 à 9 heures de l'avant midi
conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec
à laquelle session sont présents M. Julien Brassard Maire et M^{rs} M^{rs}
des Conseillers Leopold Genet Hilaire Labelle Arthur Labelle Henri
Taliquette formant quorum sous la présidence de M^r le Maire
Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit
Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet
Secondé par M^r Hilaire Labelle
Que les minutes du 3 et 11 Janvier dernier soient acceptées et signées

adoptées

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet
Secondé par M^r Henri Taliquette
Que M^r Hilaire Labelle soit nommé pro Maire

adoptées

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet
Secondé par M^r Arthur Labelle
Que M^r le Maire soit chargé de voir au besoin de M^r Vignaf aux
meilleures conditions concernant la Corporation et de placer des
Chèvres aux meilleures conditions qu'il jugera

adoptées

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet
Secondé par M^r Arthur Labelle
Que le Secrétaire soit chargé d'écrire au M^r de Cour Montreuil des
demandes de faire une copie de la résolutions pour la construction

du tronçon de la voie ferrée et que le Conseil est prêt à l'adopter tel que décrit dans sa lettre

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Héilaire Labelle

Secondé par M^r Arthur Labelle

Que le Secrétaire soit chargé d'écrire au Gouvernement par l'entremise de notre Député M^r Pierre Lortie le priant de nous obtenir une subvention de cinq cent piastres pour terminer le chemin se rattachant au Lac Labelle

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Benoit

Secondé par M^r Arthur Labelle

Que le Conseil du Canton Joly recommande M^r Hector Puliquette comme cantonnier pour la Municipalité du Canton Joly pour conduire des travaux de la Route Régionale

adoptée

Proposé par M^r Héilaire Labelle

Secondé par M^r Hector Puliquette

Que M^r Hector Puliquette soit nommé inspecteur de voirie en remplacement de M^r Anthonilus David durant son absence

adoptée

Proposé par M^r Hector Puliquette

Secondé par M^r Héilaire Labelle

Que la séance soit levée

~~M. Héilaire~~ J. Lévesque Brassard ^{adoptée}
Maire

Municipalité du Canton Joly

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 5 Mars 1928 à 9 heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session ont pris part M^r M^r les Conseillers Héilaire Labelle Hector Puliquette Arthur Labelle André Brassard

Il est ordonné et statué et le Conseil statue et résout par acclamation comme suit

Proposé par M^r le Conseiller André Brassard

Secondé par M^r Héilaire Labelle

Que la séance soit adjournée à 11 heures

adoptée

Canada

Province de Québec

District de Montmagny

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

A notre session générale du Conseil Municipal du Canton Joly comme suite à l'affirmation de 9 heures tenue à la colle ordinaire des années le 5 Mars 1938 à 11 heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session ont présents M^r Julien Brassard Maire et M^{rs} les Conseillers Hilaire Labelle Henri Faliquette Arthur Labelle André Brassard formant quorum sous la présidence de M^r le Maire
Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit
Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labelle
Secondé par M^r Hilaire Labelle
Que les minutes du 6 Février dernier soient acceptées et signées

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labelle
Secondé par M^r Hilaire Labelle
Que le conseil accepte de M^r Charles Dumoulin la somme de trente cinq piastres en compte sur ses taxes dus et que Charles Dumoulin s'engage à payer tout des frais

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Henri Faliquette
Secondé par M^r Arthur Labelle
Que M^r le Maire soit autorisé de remettre en communication avec l'hospice de St-Lin pour payer le feu Tigney

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labelle
Secondé par M^r Hilaire Labelle
Que M^{rs} le Maire et le Secrétaire Trésorier en leurs qualités respectives soient et sont par le présent autorisés de signer un cheque à l'ordre du Trésorier de la Province au montant de mille piastres pour payer la Route Régionale

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Henri Faliquette
Secondé par M^r Hilaire Labelle
Qu'il entre le nom de Marcel Walbecq sur le Rôle d'évaluation sur le N^o 21 Rang 11 et retranche le nom de Maxime Labelle

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labelle
Secondé par M^r André Brassard
Que la Corporation du Canton Joly consente à prêter à la Commission

la commune de Millé
franchises
1896
1896

Heclair de la Nationalité et que M^r de Braine et de Secretaire soient autorisés à signer
un cheque a l'ordre de M^r P. E. Forget pour payer son acompte pour la
construction de l'écabane n^o 6

adoptée

Oris motion est donné par le conseiller André Brassard qui a la prochaine
seance generale du conseil et proposera un Reglement relatif de frontiere
qui a l'avenir Stanislas Milffour Grencha ou frontiere en face de chez
lui a partir de la ligne de Rivier Labelle venant rejoindre la Montee
Milffour

adoptée

Propose par M^r le conseiller Arthur Labelle
Secondé par M^r Henri Puliquette

Que de plus grand l'année 1928 soit de une piastres dans le cent piastres

adoptée

Propose par M^r le conseiller Arthur Labelle
Secondé par M^r Adolphe Labelle

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés
P. E. Forget

		6-14
Stanislas Milffour	✓	28-00
Henri Aubie	✓	6-00
Désiré Aubie		2-00
D ^r A. A. Dufosse	✓	2-50
Richard Brunet	Monte Chapleau ✓	9-75
Alain Brousseau		1-25
Zéphirin Brousseau	✓	2-50
Josée Brousseau	✓	1-25
Alain Brousseau		1-25
Alain Brousseau	✓	75
Comme le usons payé par Yvrien		11-40
" " payé par Chantre		1-20
" " payé Compagnie Forget		1-20
" " payé par Chevassu		80

adoptée

Propose par M^r le conseiller Adolphe Labelle
Secondé par M^r Henri Puliquette

Que la seance soit levée

Alfred Lott
Sec. Trésorier
Julien Brassard
Président

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

A une session spéciale du conseil Municipal du Canton Joly, régulièrement convoqué après avis donné à tout les conseillers tenue à la salle viténaria des arènes le 20 Mars 1928 à 9 heures de l'écrant midi conformément aux dispositions de la Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session ont présents M^r Julien Brassard Maire et M^{rs} M^{rs} des Conseillers Hilaire Labelle Leopold Genet Arthur Francœur Arthur Labelle Henri Saliquette André Brassard formant quorum sous la présidence de M^r Julien Brassard Maire

Il est admis et obtenu de ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Premier par M^r le conseiller Hilaire Labelle

Second par M^r André Brassard

Que le Conseil consent de placer M^r Fiquay chez M^r Maxime Branchaud pour un mois à raison de dix piastres et que M^r Branchaud soit chargé d'aller le chercher chez M^r Milfous et que M^r Branchaud avec le conseiller Henri Saliquette soient chargés de faire une revue de tout les effets appartenant M^r Fiquay et de les enlever.

adopté

Premier par M^r le conseiller Arthur Francœur

Second par M^r Leopold Genet

Que M^r le Maire ait chargé d'aller à M^r Hood lui réclamant la somme de treize piastres venant à la corporation du Canton Joly sur prix de la vente des chèvres

adopté

Premier par M^r le conseiller André Brassard

Second par M^r Hilaire Labelle

Que le Secrétaire donne avis à tout les inspecteurs d'avoir à donner avis à tout les intéressés de leurs arrondissement de voir à déboucher toutes les colobettes et voir aux fosses

adopté

Avis motion est donné par le conseiller Leopold Genet qui à la prochaine session générale du Conseil il proposera un Règlement qui à l'avenir le lot N^o 23 du Rang 11 Canton Joly joindra sa frontière au bord du Lac Labelle sur un chemin

adopté

Premier par M^r le conseiller Leopold Genet

Second par M^r Arthur Labelle

Que la séance soit levée

H. Widolotto
Secrétaire

Julien Brassard
Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 2 Avril 1928 à 9 heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Julien Brassard et M^r Leopold Genet après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté

Proposé par M^r Julien Brassard

Secondé par M^r Leopold Genet

Que la séance soit ajournée à mardi le 10 courant

Julien Brassard adopté
Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 10 Avril 1928 à 9 heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Julien Brassard Maire et M^r M^r des Conseillers Hilaire Labelle Leopold Genet et Arthur Labelle formant quorum sous la présidence de M^r Julien Brassard Maire

Est adopté et statué et accord obtenu et obtenu par résolution comme suit

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labelle

Secondé par M^r Hilaire Labelle

Que les minutes du 5 et 20 Mars dernier soient acceptées et signées

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Hilaire Labelle

Secondé par M^r Arthur Labelle

Que le Règlement n^o 64 tel que lui en Conseil soit homologué et signé par M^r le Maire et le Secrétaire Trévise

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labelle

Secondé par M^r Hilaire Labelle

Que le Secrétaire soit chargé de donner avis aux Évaluateurs d'avis à évaluer l'autorité du Luc Labelle nouvellement exigés

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet

Secondé par M^r Arthur Labelle

Que le Conseil du Canton Joly consente à l'abandonnement de la Rue Municipale au pris de dix fauchées par année compris une ceptance à chaque membre du Conseil par an

adopté

Avis notional donne par le Conseiller Arthur Labelle qui a la prochaine reunion generale du conseil il sera propose un Reglement qui fixant le taux de la Taxes Municipal a une piastre dans cent piastres

Avis notional est donne par le Conseiller Leopold Genet qui a la prochaine reunion generale du Conseil il sera propose un Reglement qui a l'avenue St Stanislas Millour aura sa frontiere a partir de la ligne de Mr Kunit Labelle revenant a la Montee Millour et son ancienne frontiere retournera en Montee

Propose par Mr le Conseiller Arthur Labelle

Secondi par Mr Hortense Labelle

Que le Maire soit autorise de faire venir de greffier de la cour pour la collection du montant revenant a la Corporation sur la vente des chesnes

adoptee

Propose par Mr le Conseiller Arthur Labelle

Secondi par Mr Heloise Labelle

Que les comptes ci-dessous soient acceptes et payes

Hermi Aubie	Corp	✓	5-10
Stanislas Millour	Corp		10-00
Prise Plot	Corp	✓	3-24
Imprimerie des Laurentides			1-83

adoptee

Propose par Mr le Conseiller Heloise Labelle

Secondi par Mr Leopold Genet

Que la reunion soit levie

J. B. L. dit dit
Sec. Trésorier

Julien Brassard
Maire

Municipalite du Canton Joly

A une session generale du conseil Municipal du Canton Joly tenue a la salle ordinaire des sessions le 7 Mai 1928 a 9 heures de l'avant midi conformement aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec a laquelle session sont presents Mr Julien Brassard Maire et Mr les Conseillers Arthur Thaneveur Hermi Paliquette Arthur Labelle Heloise Labelle Leopold Genet formant quorum sous la Presidentence de Mr Julien Brassard Maire

Il est ordonne et statue et conseil statue et ordonne par resolution comme suit

Propose par Mr le Conseiller Arthur Labelle

Secondi par Mr Hermi Paliquette

Que les minutes du 2 et 10 Avril dernier soient acceptes et regues

adoptee

Canada

Province de Quebec

Distriet de Montcalm

Proposé par M^r de Conseiller Leopold Genet

Secondé par M^r Arthur Francœur

Que le Rôle d'évaluation tel que dressé par Messieurs des Évaluateurs soient acceptés

adopté

Proposé par M^r de Conseiller Arthur Labellé

Secondé par M^r Henri Puliquette

Que le Règlement n^o 66 tel que dressé au Conseil soit homologué et signé par M^r le Maire et le Secrétaire Trésorier

adopté

Proposé par M^r de Conseiller Arthur Labellé

Secondé par M^r Stéphanie Labellé

Que M^r le Maire soit autorisé de prendre des informations sur la solvabilité de M^r Houd et si ce Monsieur est bon pour payer M^r le Maire est autorisé de prendre des Procès des Contre lui en pour la balance due à la Corporation sur la vente des Chevaux n^o 813

adopté

Proposé par M^r de Conseiller Stéphanie Labellé

Secondé par M^r Arthur Labellé

Que M^r Henri Puliquette et M^r Maxime Brandaud soient autorisés de faire la vente des effets appartenant à M^r Pagny après lui avoir fait signer une déclaration sur ce Monsieur comme gari il consent à la vente de ces effets.

adopté

Proposé par M^r de Conseiller Leopold Genet

Secondé par M^r Arthur Francœur

Que M^r le Maire soit autorisé de se mettre en communication avec M^r P. Lortie et à faire toutes démarches nécessaires pour le Règlement définitive du Cant^o de la Route Régionale aux meilleurs intérêts de la Municipalité et en même temps soit autorisé à toutes démarches concernant l'amélioration de la partie de la Route Labellé à la Minerve située dans des limites du Canton Pagny que le Conseil est décidé à faire cette année

adopté

Proposé par M^r de Conseiller Leopold Genet

Secondé par M^r Arthur Francœur

Que le Règlement n^o 65 tel que dressé au Conseil soit homologué et signé par M^r le Maire et le Secrétaire Trésorier

adopté

Proposé par M^r de Conseiller Arthur Labellé

Secondé par M^r Stéphanie Labellé

Que les Comptes ci-dessus soient acceptés et payés ainsi le Compté de Hector Puliquette

et

	et David pour information		
	Léon Brassard 3 ans accoutées Corp		10-50
	Donat Faliquette payable par Forget	✓	5-00
	" " " " " "	✓	2-50
	" " " " " "	✓	2-50
	" " " " " "	✓	5-00
	Theodore Lelmasse - B. B. Lagnon	✓	5-00
Mars	Donat Faliquette payable par Compagnie Forget		50
	" " " " " "		37
	" " " " " "		25
	" " " " " "		36
Avril	" " " " " "		22
	" " " " " "		22
	" " " " " "		22
	" " " " " "		22
	" " " " " "		22
	Louis Dubinville fils Compagnie		90
Mars	" " " " " "		90
	" " " " " "		45
	" " " " " "		66
Avril	" " " " " "		45
	" " " " " "		45
	" " " " " "		45
	" " " " " "		45
	Arthur Francoeur payable par la Montee Francoeur	✓	12-00
	" " " " " "	✓	10-00
	" " " " " "	✓	5-00
	Coroniste et Jean fils payable par les interees Rang 5	✓	14-02
	" " " " " "	✓	21- 30
	Lucien Elot corporation	✓	37-30
	" " " " " "	✓	30-71
	Donat Faliquette et David Montee Brassard	✓	3-62
	George Inglis le meme	✓	1-00
	Fernand Poinset lot 15 #	✓	7-00
	" " " " " "	✓	7-00
	Montee #	✓	3-00
	" " " " " "	✓	3-10
	Alceon Faliquette		1-00
	refuge chez Piquet		3-50

Luis Paradis Corp

5-00

Proposé par M^r de Conseiller Leopold GenetSecondé par M^r Hilaire Labelle

Que la séance soit levée

Julien Brassard
Maire

adopté

Municipalité du Canton Joly

La commission de
la province de Québec
ministère de l'Éducation

La session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 7 Mai 1928 à 9 heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session ont été présents M^r Julien Brassard Maire et M^r les Conseillers Arthur Francœur Henri Foliquette Arthur Labelle Hilaire Labelle Leopold Genet formant quorum sous la présidence de M^r Julien Brassard Maire.

Est admise et votée et le conseil voté et ordonne par ses délibérations comme suit

Proposé par M^r de Conseiller Arthur LabelleSecondé par M^r Henri Foliquette

Que le Règlement ci-dessous reproduit soit homologué et signé par M^r le Maire et le Secrétaire Trésorier

Attendu qu'à la session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 10 Avril 1928, une motion est donnée par le Conseiller Arthur Labelle qui à la prochaine session générale du Conseil et sera proposée un Règlement fixant le taux de la taxe municipale pour l'année 1928 à une piastre dans cent piastres de la valeur estimée des biens imposables de la municipalité suivant le Role d'évaluation actuellement en force. Attendu que le Conseil a pris la dite résolution en considération.

Attendu qu'il est nécessaire de rencontrer la somme de huit cent onze piastres et cinquante trois centimes pour rencontrer les dépenses de l'année 1927 comme suit

Arrière bâtures et fuel	12.- ⁰⁰
Salaires des Secrétaires	175.- ⁰⁰
Intérêt	368.- ⁰⁰
Chemin à la charge de la paroisse	150.- ⁰⁰
Loyer de la salle	35.- ⁰⁰
Conseil de Comté	51.-33
Dépenses diverses	20.-20
	811.-53

Après délibération il est ordonné et voté par Règlement du Conseil et le Conseil ordonne par

Règlement ce qui suit

En afin de rencontrer la somme de 811-53 centimes pour les causes et raisons ci-dessus une taxe ou imposition foncière de une piastre dans cent piastres de la valeur estimée des biens imposables de la municipalité du Canton Joly - suivant le Role d'évaluation actuellement en force

En force soit par les présents imposés et sera être prélevé de la manière voulue par la loi et que le Secrétaire au bureau duquel la dite somme de \$811³³ a été solisée et collecté comme audit sera dû, et payable sera tenue de faire un rôle de perceptions au fin de prélevé par voie de taxation directe la estimation imposé par le présent règlement aussitôt après sa publication

Le présent Règlement entrera en force après quinze jours de sa promulgation
Tel que veut La loi

J. B. Leclerc
Sec. Trésorier

Julien Brassard
Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Montréal

La 1^{re} session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly régulièrement convoqué après avis donné à tout les Conseillers tenue à la salle ordinaire des séances le 28 Mai 1928 à 9 heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Julien Brassard Maire et M^r M^r Les Conseillers Hilaire Labelle Arthur Labelle Leopold Genet Arthur Francœur foranant quorum sous la présidence de M^r Julien Brassard Maire M^r M^r André Baranard et Henri Valiquette étant absent qu'ils ont reçu leur avis de convocation

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Francœur

Secondé par M^r Arthur Labelle

Que M^r le Maire soit autorisé de s'entendre avec M^r Rouleau pour faire une visite de la Route conduisant à la Noireve et de lui demander tout les renseignements concernant la dite Route

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Hilaire Labelle

Secondé par M^r Arthur Labelle

Que la séance soit levée

J. B. Leclerc
Sec. Trésorier

Julien Brassard adopté
Maire

Municipalite du Canton Joly

Canada
Province de Quebec
District de Montcalm

Une session generale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue a la salle ordinaire des seances le 5 Juin 1928 a 9 heures de l'avant midi conformement aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec a laquelle session sont presents M^{rs} M^{rs} les Conseillers Arthur Francoeur Henri Taliquette Arthur Labelle Andre Brassard
Il est ordonne et statue et le conseil statue et ordonne par resolution comme suit
Propose par M^r le Conseiller Arthur Francoeur
Secondi par M^r Henri Taliquette
Que la seance soit ajournee a 10 1/2 heures et demie

H. B. L. idiotte
Secr. mun.
Julien Brassard
Maire

Municipalite du Canton Joly

Canada
Province de Quebec
District de Montcalm

Une session generale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue a la salle ordinaire des seances le 5 Juin 1928 a 10 1/2 heures et demie de l'avant midi conformement aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec a laquelle session sont presents M^r Julien Brassard Maire et M^{rs} M^{rs} les Conseillers Arthur Francoeur Henri Taliquette Arthur Labelle Andre Brassard
Journet Guerin sous la presidence de M^r Julien Brassard Maire
Il est ordonne et statue et le conseil statue et ordonne par resolution comme suit
Propose par M^r le Conseiller Arthur Francoeur
Secondi par M^r Arthur Labelle
Que les minutes du 7 et 28 Mai dernier soient acceptes et signes

Propose par M^r le Conseiller Arthur Labelle
Secondi par M^r Andre Brassard
Que le nom de Jean Labelle sur le lot n^o 7-10 et partie 35 F et 35 G et celui Emile Hardy sur le lot n^o 39 et celui de Hallenard Hardy sur les lots n^{os} 37-38-39

adoptes

adoptes

Propose par M^r le Conseiller Arthur Francoeur
Secondi par M^r Arthur Labelle
Que la seance soit levie

Propose par M^r le Conseiller Andre Brassard
Secondi par M^r Arthur Labelle

adoptes

Que les comptes cidessus soient acceptes et payes
Le P. R. Robette
Ravit Francoeur
" payable par Ravit Lemaitre

88
25
2-00
adoptes

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Francoeur
 Secondé par M^r Arthur Labelle
 Que la séance soit levée

Abélard Lotté
 du Secrétaire

Julien Brassard adopté
 Maire

Canada
 Province de Québec
 District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle
 ordinaire des séances le 3 juillet 1928 à 9 heures de l'avant-midi conformément
 aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session
 sont présents M^r Julien Brassard Maire et M^r M^r Les Conseillers Leopold
 Genet Arthur Francoeur Henri Valiquette Arthur Labelle André Brassard
 Formant quorum sous la présidence de M^r Julien Brassard Maire
 Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit
 Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labelle
 Secondé par M^r Arthur Francoeur
 Que les minutes du 5 Juin dernier soient acceptées et signées

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Henri Valiquette
 Secondé par M^r Arthur Labelle
 Que le Règlement d'évaluation tel que lu au Conseil soit accepté

adopté

Proposé par M^r le Conseiller André Brassard
 Secondé par M^r Arthur Labelle
 Demande est faite par M^r Emery Godard de retrancher le nom de Auguste
 Godard sur la partie du terrain et d'en tracer le nom de Emery Godard
 sur la partie du lot n^o 25 Rang St-Basile au nord par le chemin du Roi
 à l'est par Louis Dubinville fils au sud par le Lac Labelle à l'Ouest
 par Louis Dubinville fils

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labelle
 Secondé par M^r Arthur Francoeur
 Que le Conseil consente de vendre à M^r Pierre Blot le reste des effets
 appartenant à M^r Tigny et tout qui se trouvent sur sa propriété
 au prix de cinq piastres

adopté

Propose par M^r le Conseiller Leopold Guent
 Secondé par M^r Arthur Francoeur
 Que le Conseil accorde à M^r Vigne de lot la somme de six piastres par lot pour la
 réparation du chemin des lots n^o 11-12-13 Rang 1 et 14 Rang 2

adoptée

Propose par M^r le Conseiller Leopold Guent
 Secondé par M^r Arthur Francoeur
 Que le Secrétaire soit obligé de se conformer à la loi des municipalités
 pour les polices d'assurance de fidélité

adoptée

Propose par M^r le Conseiller André Brassard
 Secondé par M^r Arthur Kabelle
 Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Oscar Cusson	M ^r te Brisson	9-50
"	"	2-50
"	Gauthier	1-65
"	M ^r te Brisson	75
"	intéressés ex pte	3-00
"	M ^r te Brisson	4-75
"	Orban	4-75
"	"	1-60
"	Brisson	6-25
"	Compagnie	75
"	Provasseu	75
"	Therrien	25
Oscar Godard	M ^r te Brisson	4-50
"	Orban	2-25
Joseph Langon	Orban	4-50
"	"	2-25

adoptée

Propose par M^r le Conseiller Leopold Guent
 Secondé par M^r Arthur Francoeur
 Que la séance soit ajournée à Jeudi soir à 8 heures

adoptée

M^r Léodilotte
 Secrétaire

André Brassard
 Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Lével

Une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly commença à
s'ajourner le 3 courant tenue à la salle ordinaire des séances le 5 juillet
1928 à 8 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la
Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Julien Brassard Maire et
M^r M^r des Conseillers Leopold Gerret Arthur Francœur Arthur Labellé Hilaine
Labellé André Brassard formant quorum sous la présidence de M^r Julien Brassard
Maire

Il est ordonné et statué d'ice conseil statué et voté par résolution comme suit
Proposé par M^r le Conseiller Arthur Francœur

Secondé par M^r Arthur Labellé

Que le Conseil du Canton Joly vote cinq cent piastres en plus des cinq cent piastres
accordés par le Gouvernement pour l'amélioration de la Route à partir
de la Route Régionale jusqu'au moulin de M^r Godard. Le Municipal
de va enlever les Roches Jaunes des cabottes à demande et mettre une
couche de gravier aux endroits le plus nécessaires M^r Godard s'engage
à passer le gravier sur le parcours à ses frais

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labellé

Secondé par M^r Hilaine Labellé

Que M^r Arthur Francœur soit nommé conducteur des Travaux

adopté

Proposé par M^r le Conseiller ^{Arthur} ~~Arthur~~ Labellé

Secondé par M^r Hilaine Labellé

Que le Secrétaire donne avis à l'inspecteur Omer Cusson de voir à faire
enlever les Roches dans le chemin Chevassu & Thureau après avis
et si ces Roches ne sont point ôtées après avis raisonnable de les enlever
suivie aux frais des intéressés et de voir à tout chemin qui
sont sous sa Jurisdiction

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labellé

Secondé par M^r Leopold Gerret

Que la séance soit levée

adopté

H. Bleiditosty
Secrétaire

Julien Brassard
Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances de le Août 1928 conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r M^r Arthur Labelle Hilaire Labelle après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté.

Il est proposé par M^r le Conseiller Arthur Labelle
Secondé par M^r Hilaire Labelle
Que la séance soit ajournée à Lundi le 13 courant

Hilaire Labelle
Le Maire

✓ Julien Brassard
Maire

adp/la

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances comme suite à l'ajournement du le Conseil tenue à la salle ordinaire des séances le 13 Août 1928 à 9 heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r M^r Hilaire Labelle Arthur Labelle Arthur Francœur après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté.

Il est proposé par M^r le Conseiller Hilaire Labelle
Secondé par M^r Arthur Francœur
Que la séance soit ajournée à Lundi le 20 courant

Hilaire Labelle
Le Maire

✓ Julien Brassard
Maire

adp/la

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly comme suite à l'ajournement du 13 Août tenue à la salle ordinaire des séances le 20 Août 1928 à 9 heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Julien Brassard Maire et M^r M^r les Conseillers Arthur Francœur Henri Poliquette Arthur Labelle formant quorum sous la présidence de M^r Julien Brassard Maire. Il est adopté et statué et le Comité statué et ordonné par résolution comme suit.

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Francœur
Secondé par M^r Arthur Labelle
Que les minutes du 3 et 8 Juillet dernier soient acceptées et signées

Proposé par M^r le Conseiller Henri Poliquette

adp/la

Secondi par M^r Arthur Labelle

Que la Commission de M^r Honor Cusson comme inspecteur de voirie et qui n'est
soit remplacé par M^r Azarie Cronier

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labelle

Secondi par M^r Henri Puliquette

Que M^r Arthur Francœur soit autorisé de dépenser la balance de l'argent
votée par la Corporation à la condition que M^r Godard fassent le gravillage
au fur et à mesure du besoin et que M^r Arthur Francœur dépense
l'argent uniquement pour le gravier

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labelle

Secondi par M^r Arthur Francœur

Que M^r le huissier et le secrétaire Trésorier en leurs qualités respectives soient
et sont par les présents autorisés de son chiffre nécessaire pour payer le
montant votée pour l'amélioration de la Route c'est-à-dire 8 500^{fr} piastres

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Francœur

Secondi par M^r Arthur Labelle

Que les comptes ci-dessus soient acceptés et payés

Adrien Sauriol Montée Brassard

✓

4-50

Arthur Labelle Montée Chapleau

2-50

Stanislas Milfours Montée Milfours

3-40

Pierre Clot Corporation

✓

29-47

30^{rs}

Conseil de Conti

✓

30-23

Fédéric Kauson Montée Kauson

✓

3-60

Maxime Branchaud Corp. Signy

✓

16-90

Michel Birin font Birin

5-39

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Henri Puliquette

Secondi par M^r Arthur Labelle

Que les intéressés du Rang E et F demande à la Compagnie du C.P.R.
de fermer de la Crossing publique de la petite Montée Milfours
de la mettre en crossing privé et que tout les contribuables sont tout
fait à payer le coût des barières

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Francœur

Secondi par M^r Henri Puliquette

Que la demande faite par M^r Arthur Labelle soit prise en considération

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labelle

Secondé par M^r Arthur Francœur

Que la séance soit levée

M^r L. Edibotte

Sec. Trésorier

Julien Brassard adopté
Maire

Municipalité du Canton Joly

La 1^{re} session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des
séances le 4 Septembre 1928 à 9 heures de l'avant-midi conformément aux dispositions de

l'acte Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Julien Brassard

Maire et M^r M^r les Conseillers Henri Taliquette Arthur Labelle Hortaise Labelle
formant quorum sous la présidence de M^r Julien Brassard Maire

Après lecture et approbation des procès-verbaux et ordonnance par résolution comme suit

Proposé par M^r le Conseiller Henri Taliquette

Secondé par M^r Arthur Labelle

Que les minutes du 3-6-13 Août dernier soient acceptées et signées

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Hortaise Labelle

Secondé par M^r Arthur Labelle

Que le Secrétaire donne avis à l'inspecteur de voirie de faire une revue des endroits
les plus dangereux dans les chemins qui sont sous sa juridiction

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Hortaise Labelle

Secondé par M^r Arthur Labelle

Que le Secrétaire donne avis à l'inspecteur de voirie d'avoir à donner avis à tout des
intéressés de la Montée Renaud de voirie en réponse leurs par de clôture

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Hortaise Labelle

Secondé par M^r Arthur Labelle

Que la séance soit levée

M^r L. Edibotte

Sec. Trésorier

Julien Brassard adopté
Maire

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly régulièrement convoqué après avis donné à tous les Conseillers tenus à la salle ordinaire des séances le 24 Septembre 1928 à 9 heures de l'avant-midi conformément aux dispositions de Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^{rs} Arthur Labelle Henri Taliquette après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté

Il est proposé par M^r le Conseiller Arthur Labelle

Secondé par M^r Henri Taliquette

Que la séance soit ajournée à 10 heures

J. B. Chabot

Julien Brassard adopté
Maire

Sec. Trésorier

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly comme suite à l'épurement de 9 heures tenue à la salle ordinaire des séances le 24 Septembre 1928 à 10 1/2 heures et demie de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^{rs} Julien Brassard Maire et M^{rs} les Conseillers Arthur François Henri Taliquette Arthur Labelle Hélaine Labelle André Brassard Leopold Genet formant quorum sous la présidence de M^r Julien Brassard Président

Il est ordonné et statué et ce conseil adopté et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M^r le Conseiller Hélaine Labelle

Secondé par M^r Arthur Labelle

Que M^r Arthur François soit nommé conducteur de la Route pour passer le gravier à partir de la Route Régionale conduisant dans la Montée Lauson et faire des travaux jusqu'au montant de deux cent cinquante piastres

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labelle

Secondé par M^r André Brassard

Que le conseil accepte le remboursement de l'argent dû par la Commission Hélaine c'est-à-dire la somme de mille piastres

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Hélaine Labelle

Secondé par M^r André Brassard

Que le Président et le Secrétaire Trésorier soient autorisés de rembourser tout les argent dû par le Conseil moins mille piastres

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Hélaine Labelle

Secondi par M^r Arthur Labelle
Que le compte presenter par Julien Brassard soit accepté et payé 20-00
adoptée

Propose par M^r le Conseiller Hilaire Labelle
Secondi par M^r Arthur Labelle
Que la reunion soit levée

M^r Hilaire Labelle
M^r Julien Brassard
Maire

Municipalite de Cantons Joly

Comité
Province de Quebec
District de Montcalm

A une session generale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue a la salle
ordinaire des seances le 5 novembre 1928 a 9 heures de l'avant midi conformément
aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec a laquelle session sont
presents M^r M^r Julien Brassard Arthur Labelle; Apres une heure et entente
le defaut de quorum ayant été constaté
Il est propose par M^r Julien Brassard
Secondi par M^r Arthur Labelle
Que la reunion soit ajournée a 13 courant

M^r Julien Brassard
Maire

Municipalite du Canton Joly

Comité
Province de Quebec
District de Montcalm

A une session generale du Conseil Municipal du Canton Joly convoquée a l'ajournement du 5 courant
tenue a la salle ordinaire des seances le 13 novembre 1928 a 9 heures de l'avant midi conformément
aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec a laquelle session sont presents M^r
Julien Brassard Maire et M^r M^r les Conseillers Arthur Labelle Hilaire Labelle André
Brassard Arthur Francoeur formant quorum sous la présidence de M^r Julien Brassard Maire
Il est ordonné et statue et ce en conseil ete et ordonne par resolution comme suit
Propose par M^r le Conseiller Arthur Francoeur
Secondi par M^r Arthur Labelle
Que les minutes du 4 et 24 Septembre dernier soient acceptées et signées

adoptée

Propose par M^r le Conseiller Arthur Labelle
Secondi par M^r Hilaire Labelle

Que M^r Hilaire Labelle soit nommé inspecteur de voirie pour la hauteur de l'hopital
en remplacement de M^r Adolphe Baumont durant son absence

adoptée

Propose par M^r le Conseiller André Brassard
Secondi par M^r Hilaire Labelle

Que les minutes soient adjugées tel que venant en fin de hauteur de l'hopital

adoptée

Secondi per M^r Arthur Labelle

Que le compte presenter par Julien Brassard soit accepté et payé \$ 20.-
adoptée

Propose par M^r de Conseil Hilaire Labelle

Secondi per M^r Arthur Labelle

Que la somme soit levée

Hilaire Labelle
Le Maire

Julien Brassard
Maire

Canada

Province de Québec
District de Montebello

Municipalité de Canton Joly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 5 Novembre 1928 à 9 heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r M^r Julien Brassard Arthur Labelle; Après une heure et entente le défaut de quorum ayant été constaté

Il est proposé par M^r Julien Brassard

Secondi per M^r Arthur Labelle

Que la somme soit adjournée à 13 courant

Julien Brassard
Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada

Province de Québec
District de Montebello

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly commencée à l'ajournement du 5 courant tenue à la salle ordinaire des séances le 13 Novembre 1928 à 9 heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Julien Brassard Maire et M^r M^r les Conseillers Arthur Labelle Hilaire Labelle André Brassard Arthur Fournier formant quorum sous la présidence de M^r Julien Brassard Maire

Il est proposé par le Conseil Arthur Fournier

Secondi per M^r Arthur Labelle

Que les minutes du 4 et 24 Septembre dernier soient acceptées et signées

adoptée

Propose par M^r le Conseiller Arthur Labelle

Secondi per M^r Hilaire Labelle

Que M^r Hilaire Labelle soit nommé inspecteur de voirie pour la durée de l'absence en remplacement de M^r Adolphe Bouchard durant son absence

adoptée

Propose par M^r de Conseil André Brassard

Secondi per M^r Hilaire Labelle

Que les minutes soit adjournées et que venant à la durée de l'absence

adoptée

Fernand Fournier Interchange # ✓ 1-88
 " Corporation ✓ 3-75
 adopte

Propose par M^r le Conseiller Hilarie Labelle
 Seconde par M^r Arthur Francoeur
 Que la seconde soit levie
 H. Bleidotte Julien Brassard adopte
 Mairie

Comode
 Province de Quebec
 District de Montcalm

Municipalite du Canton Joly

Une reunion generale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue a la salle
 ordinaires des seances le 3 Decembre 1928 a 9 heures de l'avant midi conformement
 aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec a laquelle reunion sont
 presents M^r Julien Brassard Mairie et 116 M^r les Conseillers Hilarie Labelle
 Arthur Labelle Henri Faliquette formant quorum sous la presidence de M^r Julien
 Brassard Mairie

Actes et minutes et de conseil statue et ordonne par resolution comme suit
 Propose par M^r Henri Faliquette
 Seconde par M^r Arthur Labelle
 Que les minutes du 5-11-1928 soient acceptes et signees
 adopte

Propose par M^r le Conseiller Henri Faliquette
 Seconde par M^r Arthur Labelle
 Que le terrain de M^r Louis Gauthier soit envoie au Conseil de
 Parti pour y etre vendue pour taxes
 adopte

Propose par M^r le Conseiller Hilarie Labelle
 Seconde par M^r Henri Faliquette
 Que le Secretaire donne avis a la porte de l'Eglise qu'il sera vendue l'emblein
 de la Montee Chapleau a partir du chemin front de M^r Frederic Kuzon
 allant rejoindre le chemin de M^r H. Denis Brassard
 adopte

Propose par M^r le Conseiller Hilarie Labelle
 Seconde par M^r Arthur Labelle
 Que H. Bleidotte soit nomme president pour l'lection des Conseillers
 du Canton Joly pour l'annee 1929
 adopte

Propose par M^r le Conseiller Arthur Labelle

Seconde par M^r Heilaire Labelle
 Que les comptes ci-dessus soient acceptés et payés
 Fedric Kuzon pour Kuzon
 Michel Biron fils
 Hector Saliquette pour Armandus David
 Wilfrid David

2.85
 2.50
~~1.00~~ ~~accepte~~
~~1.50~~
 accepte

Propose par M^r le Conseiller Heilaire Labelle
 Seconde par M^r Arthur Labelle
 Que M^r Branehand soit obligé de conduire M^r Fiquy chez M^r Julien
 Brassard suivant la resolution du conseil prise a la seance du
 5 Juin 1928

accepte

Propose par M^r le Conseiller Arthur Labelle
 Seconde par M^r Heilaire Labelle
 Que la seance soit levee

Heilaire Labelle
 Sec. Trésorier
 Arthur Labelle - Maire
 accepte

Canada
 Province de Quebec
 District de Montcalm

Municipalite du Canton Joly
 Avis public est par les presents donne par M^r Heilaire Labelle Secetaire Trésorier
 President a l'Élection de Janvier 1929 nomme a cette charge par resolution du
 conseil en date du 3 Decembre 1928 nomme a cette charge par resolution
 du conseil en date du que sa mise en nomination pour la place de Maire
 en remplacement de M^r Julien Brassard sortant de charge et en remplacement
 de M^r Leopold Verret Domicile Brassard Arthur Labelle Conseillers cura
 lien le 9 Janvier 1929 entre dix heures a midi a la salle publique du
 Village de Labelle. Et que si a l'expiration du delai fixe pour la
 mise en nomination il y a plus que le nombre de candidat a élire
 pour la dite charge; j'ordonne que la votation se fasse Lundi le 14
 Janvier 1929 de huit heures du matin a six heures du soir a la
 salle publique du Village de Labelle
 Fait nomme par Commission Heilaire Labelle Secetaire d'Élection
 Donne a Labelle, ce 30 Decembre 1928

Heilaire Labelle
 President d'Élection